



ARÂCHES | STATIONS
LA FRASSE | des **CARROZ**
& de **FLAINE**

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE – ODP pour l'exploitation du snack de la piscine des Carroz



Date de remise limite : le jeudi 27 mars 2025 – 12h00

Dénomination et adresse de la collectivité : Commune d'Arâches-La Frasse - 64 route de Frévuard - 74300 Arâches la Frasse

Objet de l'occupation :

Le titulaire de l'autorisation pourra réaliser une activité commerciale, limitée à la vente de produits de petite restauration (crêpes, gaufres, pizza, frites, gâteaux, etc.) et accessoires (boissons non alcoolisées, desserts etc.) au sein du centre Aquacîme. A titre d'information, le chiffre d'affaire réalisé ces 6 dernières années est communiqué aux candidats (excel).

Durée de l'occupation : deux années, reconductible pour une année supplémentaire

Date limite de réception des candidatures : 27/03/2025 à 12H

Visite sur site : des visites sont possibles après contact avec Sébastien BUISSON au 04 50 98 69 87

Adresse de transmission des candidatures : Le dossier de candidature devra être complété intégralement par le candidat afin que son dossier soit recevable. Le dossier peut être transmis via la plateforme dématérialisée « MP74 » / « AWS » ou bien par recommandé avec avis de réception à :

Mairie d'Arâches la Frasse
Service juridique
64 route de Frévuard
74300, Arâches la Frasse

Le courrier devra comporter la mention « Appel à candidature- Snack de l'Aquacime ». Tout dossier reçu après le 27 mars sera rejeté, le candidat devra prendre en considération les délais de distribution de la poste. C'est notamment pour cette raison qu'il est recommandé de déposer la candidature directement en ligne, au moins 24h00 à l'avance, notamment pour les candidats n'ayant jamais utilisé la plateforme dématérialisée.

Le dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants :

- Une présentation du candidat, dont les diplômes, qualifications...
- Un mémoire précisant le fonctionnement envisagé du snack, la carte proposée, les horaires d'ouverture... et tout autre élément que le candidat jugera utile afin que la commune puisse évaluer la qualité du service qui sera proposé par le candidat.
- Un kbis de l'entreprise ou tout autre document équivalent,

Critères d'attribution :

A l'expiration du délai de transmission des dossiers de candidature, ces derniers seront examinés et classés sur le fondement des trois critères classés par ordre décroissant d'importance :

1. Valeur technique de l'offre : mémoire technique apprécié au regard des prestations de snacking proposées par le candidat.
2. Redevance proposée par le candidat.

Adresse du service où l'on peut demander des renseignements : via la plateforme AWS ou auprès de Sébastien BUISSON au 04 50 98 69 87